

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

numéro
CM_220405_15

L'an deux mille-vingt deux, le cinq avril,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt neuf mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	25
exprimés	29
vote	
pour	22
contre	0
abstention	7

Présents :

Jean-Marc SAUVIER, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSCH, Damien ALIBERT, Nathalie SYZ, Claude LAATEB, Gilles MARRES, Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Marie Pierre CAUMES, David DRUART, Claude FERAL, Monique GALEOTE, Izia GOURMELON, Didier KOEHLER, Edith POMAREDE, Françoise CAUVY, Michel PANIS, Isabelle PEDROS, Joana SINEGRE, Marie-Laure VERDOL, Magali STADLER, Ahmed KASSOUH, Ali BENAMEUR, Nathalie ROCOPLAN.

Absents avec pouvoirs :

Damien ROUQUETTE à Magali STADLER, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Thibault DETRY à David DRUART.

OBJET :	Autorisations de programme et crédits de paiement 2022 du budget principal
----------------	---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L2311-3 autorisant les communes à utiliser la procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (APCP) dans le but de permettre une meilleure transcription budgétaire des opérations d'investissement pluriannuelles :

Le vote de l'Autorisation de Programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement ; les Crédits de Paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme correspondantes, l'équilibre annuel s'appréciant en tenant compte des seuls Crédits de Paiement inscrits au Budget,

En outre, chaque autorisation doit faire l'objet d'une révision lorsque l'enveloppe initiale doit être réajustée à la hausse ou à la baisse et de même, les Autorisations de programme sont actualisées chaque année pour prendre en compte le rythme de consommation des Crédits de Paiement,

Enfin, chaque année, le projet de budget est accompagné d'une situation du 1^{er} janvier de l'exercice considéré des Autorisations de Programme votées antérieurement et de l'état des Crédits de correspondants et de même, au moment du vote du Compte Administratif, une annexe présente la situation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement arrêté au 31 décembre,

VU les délibérations n°CM_210413_13 du Conseil municipal du 13 avril 2021 et n°CM_210706_05 du Conseil municipal du 6 juillet 2021 relatives aux APCP 2021 du budget principal,

CONSIDÉRANT que le bilan annuel d'exécution des APCP est présenté en annexe du compte administratif et que l'actualisation de la répartition des crédits des AP fait l'objet d'une délibération au moment du vote du budget primitif,

CONSIDÉRANT que toutes autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent également faire l'objet d'une délibération,

CONSIDÉRANT le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2022 et la nécessité de mettre en cohérence les opérations gérées en AP/CP et le PPI de la collectivité

CONSIDÉRANT que l'avancée de certains projets tend à modifier les montants totaux des opérations, il convient de réviser le montant des AP relatives aux opérations : Espace de Santé, Complexe André Beaumont,

Réhabilitation du clocher Saint Fulcran, Amélioration énergétique des groupes scolaires Gély et vinas, Aménagement des locaux du centre social

CONSIDÉRANT la nécessité de définir le montant des CP 2022 des AP existantes,

CONSIDÉRANT la nécessité de clôturer les autorisations de programme relative aux opérations terminées au 31 décembre 2021 : Construction d'une halle des sports pour le collège Paul Dardé, Réalisation d'une médiathèque, Réseau pluvial et voirie La Bouquerie, Projet agricole site de Campeyrroux,

CONSIDÉRANT la nécessité de clôturer les autorisations de programme relative aux opérations dont l'objet initial et le montant de l'AP sont obsolètes : Réalisation centre technique municipal, Travaux groupe scolaire Prémérlet, Etude programmatique hôtel de ville,

CONSIDÉRANT le programme d'investissement 2022 de la ville de Lodève et la nécessité de créer de nouvelles AP ainsi que les crédits de paiements 2022 correspondants, pour les opérations suivantes : Centre aquatique Nautilia, Aménagement city stade Grezac, Requalification du parc municipal, Requalification hôtel de ville, Aménagement mobilités douces, Opération façades

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les modifications des APCP 2022 du budget principal et de créer de nouvelles autorisations de programme, telles que présentées dans les articles ci-dessous.

Ouï l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'actualisation des APCP 2022 du budget principal, telles que présentées ci-dessous :

N° ET INTITULE DE L'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé après révision	CP antérieurs réalisations au 01/01/2022	CP ouverts titre de l'exercice 2022	Restes à financer sur les exercices au-delà de N-1
1/ Réalisation Centre Technique Municipal - Ancienne usine Fraisse	1 176 900,00		1 176 900,00	1 098 916,07	0,00	0,00
2/ Etude programmatrice hôtel de ville	47 840,00		47 840,00	0,00	0,00	0,00
5/ Construction d'une halle de sport pour le collège Paul DARDE	383 385,00		383 385,00	174 255,23	0,00	0,00
6/ Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une médiathèque Tranche Ferme	7 155 000,00		7 155 000,00	7 123 101,33	0,00	0,00
10/ La Bouquerie Réseau pluvial et voirie	1 675 000,00		1 675 000,00	1 605 331,90	0,00	0,00
11/ Travaux cathédrale	284 000,00		284 000,00	177 598,08	60 000,00	46 401,92
13/ Espace Santé	3 618 112,00	74 000,00	3 692 112,00	3 361 908,88	330 000,00	203,12
14/ Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg	1 133 000,00		1 133 000,00	303 000,00	166 000,00	664 000,00
15/ Programmation pluriannuelle Eclairage public (dont géoréférencement et module météo)	1 535 000,00		1 535 000,00	1 294 174,26	55 000,00	185 825,74
16/ Complexe André Beaumont - Projet de requalification des espaces	2 134 680,00	544 320,00	2 679 000,00	80 063,23	87 830,00	1 966 786,77
17/ Travaux cimetière (réfection voies et allées, reprises)	305 000,00		305 000,00	94 597,47	33 000,00	177 402,53
18/ Travaux groupe scolaire Prémierlet	463 800,00		463 800,00	401 593,38	0,00	0,00
19/ Projet agricole sur le site de Campeyrroux	75 800,00		75 800,00	75 773,44	0,00	0,00
20/ Diagnostic amiante	40 000,00		40 000,00	0,00	10 000,00	30 000,00
21/ Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une école de musique	580 896,00		580 896,00	445 063,70	118 000,00	17 832,30
22/ Réhabilitation du clocher Saint Fulcran	1 500 000,00	675 000,00	2 175 000,00	49 723,37	652 565,00	1 472 711,63
23/ Amélioration énergétique du complexe Luteva/Ramadier	790 000,00	169 000,00	959 000,00	8 084,42	767 040,00	183 875,58
24/ Amélioration énergétique - groupes scolaires	750 000,00	-40 000,00	710 000,00	1 560,00	199 000,00	509 440,00
dont école Gély	344 000,00	-6 000,00	338 000,00	1 560,00	169 000,00	167 440,00
dont école Vivas	406 000,00	34 000,00	372 000,00	0,00	30 000,00	342 000,00
25/ Aménagement des locaux du Centre Social	495 000,00	205 000,00	700 000,00	129 435,66	560 640,00	9 924,34
26/ Centre aquatique NAUTILIA	1 094 000,00		1 094 000,00		42 000,00	1 052 000,00
27/ Aménagement city stade Grezac	840 000,00		840 000,00		5 000,00	835 000,00
28/ Requalification Parc municipal	1 113 000,00		1 113 000,00		36 000,00	1 077 000,00
29/ Requalification Hôtel de ville aile sud	1 293 000,00		1 293 000,00		18 000,00	1 275 000,00
30/ Aménagement mobilités douces	744 000,00		744 000,00		12 000,00	732 000,00
31/ Opérations façades 2022/2026	150 000,00		150 000,00		30 000,00	120 000,00
TOTAUX	29 977 413,00	1 627 320,00	31 604 733,00	16 424 190,42	9 182 075,00	10 955 403,93

- **ARTICLE 2 : APPROUVE** la clôture des autorisations de programme suivantes :

- n°1 Réalisation du centre technique municipal,
- n°2 Etude programmatrice Hôtel de ville,
- n°5 Construction d'une halle des sports pour le collège Paul Dardé,
- n°7 Réalisation d'une médiathèque,
- n°10 La Bouquerie réseau pluvial et voirie,
- n°18 Travaux groupe scolaire Prémierlet,
- n°19 Projet agricole sur le site de Campeyrroux,

- **ARTICLE 3 : CRÉÉ** les nouvelles autorisations de programme suivantes :

- n°26 Centre aquatique Nautilia,
- n°27 Aménagement city stade Grezac,
- n°28 Requalification du parc municipal,
- n°29 Requalification hôtel de ville,
- n°30 Aménagement mobilités douces,
- n°31 Opération façades,

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- **ARTICLE 4 : PRÉCISE** que les reports de crédits de paiement se feront sur les crédits de paiement de l'année n+1 automatiquement,

- **ARTICLE 5 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 6 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE

